

<b>Axe</b>	Axe 10 – Volet REACT UE du PO FEDER 2014-2020 de La Réunion
<b>Objectif thématique</b> (art. 1 Règ. FEDER modificatif)	OT 13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
<b>Objectif Spécifique</b>	OS 27 - Développer l'accès au numérique et améliorer la résilience des systèmes éducatifs et administratifs
<b>Priorité d'investissement</b> (art. 1 Règ. FEDER modificatif)	Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
<b>Intitulé de l'action</b>	10.4.3 Développement de la culture et des apprentissages au travers d'aménagements et d'équipements numériques en faveur des élèves (primaire et secondaire) et des étudiants
<b>Guichet unique</b>	Investissements d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale
<b>Date de mise à jour/version</b>	V0 mars 2021

## **CONTEXTE**

La Réunion a été particulièrement marquée par les conséquences de la crise sanitaire du COVID 19 qui a débuté au premier trimestre 2020. Cette crise a notamment porté un coup d'arrêt à la reprise économique entamée en 2019 avec des impacts importants notamment sur les activités touristiques (avec une perte de 61 % du chiffre d'affaires en 2020 et de 60 % des activités touristiques), le BTP (avec une perte exceptionnelle de 58 % (le double des autres DOM pendant le premier confinement), et le commerce.

Par ailleurs, les mesures de confinement mises en place en 2020 ont été révélatrices de la vulnérabilité des appareils éducatif, administratif et productif réunionnais, et de l'importance de la digitalisation.

Pour faire face à cette situation inédite et suite aux décisions des instance européennes, un volet REACT-UE a été intégré au PO FEDER 14/20 et il s'articule autour des 4 objectifs spécifiques suivants :

- Soutenir les investissements dans le domaine de la santé ;
- Impulser une dynamique de relance de l'économie notamment des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire ;
- Poursuivre la transition vers une économie verte décarbonée ;
- Développer l'accès au numérique et améliorer la résilience des systèmes éducatifs et administratifs.

Dans la perspective d'améliorer la résilience de l'appareil éducatif en cas de crise, il convient de soutenir sa numérisation.

## I. OBJECTIFS ET RÉSULTATS

---

### 1. Descriptif de l'objectif de l'action

Accélération et finalisation de la transition numérique du système éducatif en faveur des élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré, et des étudiants, relevant de l'enseignement public, en vue notamment de faire face à toute crise, (sanitaire...) nécessitant la mise en œuvre totale ou partielle de l'apprentissage et de la scolarisation en ligne.

### 2. Contribution à l'objectif spécifique

Compte tenu des faiblesses révélées par la crise notamment dans le domaine de la mise en œuvre des apprentissages par voie numérique, l'accélération et le développement des aménagements et équipements informatiques en faveur des élèves et étudiants contribueront à développer l'accès au numérique et améliorer ainsi la résilience des systèmes éducatifs.

### 3. Résultats escomptés

La généralisation et la vulgarisation de l'outil numérique principalement par l'aménagement et l'amélioration de la qualité de connexion (réseau,...) des sites, et accessoirement l'équipement informatique supplémentaire en faveur des populations apprenantes en milieu scolaire et universitaire.

En outre, il est rappelé aux maîtres d'ouvrages de favoriser via notamment des procédures d'allotissement, l'accessibilité des marchés publics afférents au tissu des TPE-PME.

## II. PRÉSENTATION DE L'ACTION

---

### Justification du rattachement à la priorité d'investissement et à l'objectif thématique

La proposition d'intervention vise à soutenir et à accélérer la transition numérique des infrastructures d'éducation du territoire en réparation et en anticipation des dommages et faiblesses constatées, à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

### 1. Descriptif technique

Il s'agit principalement de mettre à niveau les infrastructures numériques des établissements d'éducation afin de consolider et de développer les usages numériques des apprenants (public primaire, secondaire et supérieur) par le financement de travaux d'aménagement, d'équipement et de mise en réseau de ces structures. Accessoirement, pourront être financés les équipements

supplémentaires ou résultant d'une mise à niveau technologique ou des programmes scolaires( ex : matériels mobiles), à demeure dans l'établissement.

## **2. Sélection des opérations**

- **Rappel des principes de sélection du programme**

- Contribution du projet aux objectifs UE 2020
- Contribution du projet à la stratégie du PO
- Contributions aux objectifs spécifiques de REACT UE
- Sélection des projets en fonction de leur contribution à l'atteinte des objectifs de réalisation
- Sélection des projets au regard de leur maturité sous l'angle de la faisabilité temporelle et du plan de financement

- **Statut du demandeur**

Collectivités locales, CROUS.

- **Critères de sélection des opérations**

- Opération, d'installation, d'amélioration et/ou de mise à niveau des infrastructures numériques des établissements d'éducation avec accessoirement des équipements supplémentaires.
- Date de réception des travaux ou des matériels au plus tard au 31/12/2023.
- Seront programmés prioritairement les projets dont les AAPC seront lancés avant fin 2021 et/ou présentant une date de fin d'opération au 31/12/2022.

- **Rappel des prescriptions environnementales spécifiques**

Sans constituer un critère de sélection, les porteurs de projets sont incités à intégrer des objectifs de qualité environnementale (maîtrise de l'énergie, confort thermique, gestion de l'eau, gestion des déchets, qualité de l'air, coût global, ...), et favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, le recours aux matériaux et produits locaux pour favoriser une logique d'économie circulaire.

## **3. Quantification des objectifs**

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs		Indicateur de performance
		Réf	2023 (Tranche 1)	
CV 4c-Valeur des investissements dans le champ du numérique	k€	0	20 000 K€	S.O
IS 40 - Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	Nb établissements éducatif	0	166	S.O

#### 4. Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action

Outre les dépenses retenues et non retenues annoncées dans le décret d'éligibilité des dépenses et complétées dans l'annexe « Investissements Publics » du guide des droits et obligations du porteur de projet, des dépenses spécifiques à la Fiche Action sont mentionnées ci-dessous.

- **Dépenses retenues spécifiquement**

La nature des dépenses retenues recouvre à titre principal toutes les dépenses hors taxes (études, travaux, et toutes dépenses connexes) relatives aux opérations d'aménagement et d'amélioration des infrastructures d'éducation dédiées aux activités numériques (réseau, wifi, salles informatiques, serveur...).

Il pourra également être retenues, à titre subsidiaire pour 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> degré, pour les activités numériques se déroulant au sein des structures, les dépenses relatives aux équipements informatiques supplémentaires ou de mise à niveau (remplacement) liée à une amélioration sensible de l'existant (saut technologique si nécessité avérée) en vue de favoriser la numérisation des apprentissages.

Seront également éligibles les dépenses relatives à l'achat de logiciels nécessaires à l'apprentissage et à la gestion des équipements

Les dépenses éligibles concernent les projets exclusivement destinés aux populations apprenantes et sont directement rattachées à la réalisation des projets et aux objectifs de l'action, conformément au manuel des procédures et de gestion 2014-2020.

- **Dépenses non retenues spécifiquement**

Afin de faciliter notamment la gestion du dossier par le porteur au regard des justificatifs à fournir et d'accélérer la gestion du dossier par le service instructeur, les dépenses non retenues sont les suivantes :

- les dépenses relatives aux équipements à destination des membres de la communauté pédagogique et administrative des établissements ;
- les abonnements et autres dépenses assimilables à des charges de fonctionnement.

### III. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

#### 1. Critères de recevabilité

- **Concentration géographique de l'intervention**

Toute l'île.

- **Pièces constitutives du dossier**

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention devra être conforme à la liste des pièces du manuel de gestion 2014-2020 et comprendra notamment :

- une lettre d'engagement du demandeur confirmant la réalisation de l'opération dans les délais visés supra (avec une livraison au plus tard le 31/12/2023) et de non sollicitation d'autres financements publics sur l'opération et/ou instrument de relance cofinancé par l'Union européenne..
- la décision de l'organe compétent du Maître d'Ouvrage, approuvant le projet d'investissement, son plan de financement avec sa participation et autorisant le lancement de la consultation des entreprises.
- le calendrier prévisionnel de réalisation accompagné d'une note justificative et l'échéancier prévisionnel.
- une pièce attestant de la publication des AAPC pour la réalisation des travaux ou la commande de l'équipement, le cas échéant.

## **2. Critères d'analyse de la demande**

- conformité et complétude des pièces demandées.
- date de réalisation au sens date d'engagement des dépenses, faisant l'objet de la demande de subvention, postérieure au 1<sup>er</sup> février 2020.
- analyse de la faisabilité du calendrier prévisionnel de réalisation présenté (évaluation SI).
- contribution aux objectifs du PO FEDER 2014-2020 et de REACT-EU.

## **IV. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR (« ex-ante », afférentes au dossier de demande)**

---

- Calendrier détaillé de réalisation de l'opération,
- Information formelle du Service Instructeur de tout retard ou aléa concernant le déroulement du calendrier de l'opération.

## V. MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Régime d'aide : Si oui, base juridique:	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Préfinancement par le cofinancier public:	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Existence de recettes ( <i>art 61 Reg. Général</i> ):	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

- **Taux de subvention (subvention publique versée au bénéficiaire) : 90 %**
- **Plafond éventuel des subventions publiques : néant**
- **Plan de financement de l'action**

Développement de la culture et des apprentissages, des équipements et des aménagements numériques en faveur des élèves (primaire et secondaire) et des étudiants sur 2 ans	Public	
	FEDER REACT-EU (%)	Maître d'ouvrage
100= Dépenses publiques éligibles		
100 = Coût total éligible	90	10

*Nb : Tout financement public complémentaire est interdit.*

*La participation d'un autre fonds/ instrument européen est interdite sur le même périmètre de dépenses.*

*Le plan de financement de l'action est à calculer net de recettes, au sens de l'article 61 du Règ. Général.*

- **Services consultés**

Néant.

- **Comité technique**

Vérification par le CLS (agissant aussi en tant que comité technique du plan de relance par le financement de la politique de cohésion) de la cohérence des financements dans le cadre des différents plans de relance.

## VI. INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de dépôt des dossiers

- **Pôle d'Appui FEDER**  
Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin - BP 67190  
97801 Saint Denis Cedex 9.

Où se renseigner ?

- **Guichet d'accueil FEDER**  
Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin - BP 67190  
97801 Saint Denis Cedex 9.  
Tél : 0262.487.087  
Courriel : [accueil\\_feder@cr-reunion.fr](mailto:accueil_feder@cr-reunion.fr)  
[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)
- **Guichet Unique Investissements d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale**  
Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin - BP 67190  
97801 Saint-Denis Cedex 9.  
Tél. : 0262 671 447

Service instructeur :

**Guichet Unique Investissements d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale.**

## **VII. RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTAUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX COMMUNAUTAIRES**

---

Conformément aux articles 5, 7, 8 et à l'annexe 1 (Cadre stratégique commun) du Règ. Général.

- **Respect du principe du développement durable**

Les maîtres d'ouvrages sont invités à intégrer dans leurs cahiers des charges des préoccupations environnementales :

- la consommation énergétique optimisée des bâtiments,
- l'utilisation favorisée des énergies renouvelables,
- la réduction des déchets de chantier et d'activités.

- **Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non discrimination**

Les projets soutenus contribuent au principe de l'égalité hommes/femmes ainsi qu'au principe de non discrimination et d'inclusion sociale des personnes fragiles.

- **Respect de l'accessibilité**

Neutre.

- **Effet sur le changement démographique**

Neutre.